

---

---

**Extension du cimetière de Saint-Claude - Acquisition par la Ville  
de la propriété TROUTTET - Indemnité d'éviction à M. PIDANCET Alain**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Ville vient d'acquérir la propriété des Consorts TROUTTET en vue de l'extension du cimetière de Saint-Claude. Diverses parcelles de cette propriété, cadastrées section OX n° 80, 81, 83 et 84 pour une surface de 1 ha 61 a 36, sont exploitées par M. PIDANCET Alain. Ce dernier a accepté d'abandonner son droit au statut du fermage moyennant une indemnité d'éviction qui englobe les pertes de bénéfices, de fumures et de clôture et qui a été fixée à 24 000 F par l'Administration des Domaines.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 22 février 1990.

La dépense sera imputée sur le chapitre 908.0.210.81024.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette indemnisation.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette indemnisation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.